



Toulouse, le **31 MAI 2026**

MESSAGE VIGIPIRATE

Destinataires pour attribution :

- Mesdames et Messieurs les maires du département de la Haute-Garonne

Destinataires pour information :

- Sous-préfets d'arrondissement
- Secrétaire général de la préfecture
- Madame la présidente du conseil régional d'Occitanie
- Monsieur le président du conseil départemental de la Haute-Garonne
- Madame la présidente de l'association des maires de France de la Haute-Garonne
- Mesdames et Messieurs les présidents d'EPCI de la Haute-Garonne

Objet : Renforcement de la sécurisation des lieux de culte à l'occasion des principales fêtes religieuses du mois de mai 2026

Le niveau persistant de la menace terroriste sur notre territoire, conjugué aux tensions internationales actuelles, exigent le maintien d'une vigilance maximale, notamment vis-à-vis des manifestations et des lieux à caractère religieux.

Les fêtes religieuses qui vont se dérouler du 14 au 30 mai 2026 doivent faire l'objet d'une attention toute particulière. Les moyens de sécurisation doivent être renforcés. Cela concerne plus particulièrement les messes et offices :

- du jeudi 14 mai (Ascension) ;
- du jeudi 21 mai au samedi 23 mai (Chavouot) ;
- du dimanche 24 mai (Pentecôte) ;
- du mardi 26 mai au samedi 30 mai (Aïd al-Adha).

Dans un contexte où le nombre d'actes antisémites, antimusulmans ou antichrétiens se maintient à un niveau élevé, j'ai demandé aux services de police et aux unités de gendarmerie ainsi qu'aux forces militaires de faire preuve d'une vigilance appuyée lors de leurs patrouilles avec une présence renforcée et visible aux heures d'arrivée et de départ des fidèles lors des rassemblements et offices.

Dans le cadre de l'organisation des différentes manifestations, j'ai à nouveau engagé les responsables des cultes chrétiens, musulman et israélite à mettre en œuvre, à l'intérieur

des lieux de culte et sur la voie publique, les mesures de vigilance adaptées (contrôle d'accès, surveillance, sensibilisation des fidèles et visiteurs).

Je vous invite à mobiliser, de votre côté, votre police municipale ainsi que votre dispositif de vidéoprotection dans le cas où vous en disposez et à examiner, avec les responsables des lieux de culte, les mesures de protection à mettre en œuvre, notamment les restrictions du stationnement et de la circulation à leurs abords.

Mes services restent à votre disposition pour tout complément d'information.

Pour le préfet et par délégation,
le sous-préfet, directeur de cabinet



David FOLTZ